

Modalités du concours

Qui peut participer ?
Toutes les entreprises situées sur le territoire de Valence Romans Agglo. Retrouvez la liste des 56 communes sur le site des Trophées.

Dates du concours :
Du 1^{er} avril au 31 mai 2018

Candidature :
Une même entreprise peut déposer plusieurs dossiers présentant différentes actions réalisées au cours des 24 derniers mois.
La participation au concours est gratuite.

Dossier d'inscription à télécharger sur le site des Trophées

Que gagnent les lauréats ?
Consulter les dotations sur le site des Trophées

Le règlement complet du concours et la plaquette sont déposés à l'étude de SCP Gilly et La Pietra, 17 Côte des Cordeliers, 26100 Romans sur Isère.

TROPHÉES
de l'entreprise
2018
8^e ÉDITION



Contact et informations :
Valence Romans Agglo
Direction Développement économique
Technosite
26 rue Barthélemy de Laffemas
26000 Valence
04 75 79 20 16
contact@tropheesentreprise.fr

Concours ouvert du 1^{er} avril au 31 mai 2018

Dossier d'inscription sur
www.tropheesentreprise.fr

Partenaires :



TROPHÉES
de l'entreprise
2018
8^e ÉDITION

**Concours ouvert du
1^{er} avril au 31 mai 2018**

www.tropheesentreprise.fr

Service communication / Valence Romans Agglo / Mars 2018



**L'innovation
est en chacun
de nous !**

**Valence
Romans
AGGLO**

4**catégories****6****trophées pour valoriser les initiatives remarquables des entreprises du territoire.****8^e ÉDITION****1/Trophée de l'innovation technologique**

Conception et réalisation d'un produit, process ou service de type industriel ou technologique, apportant une amélioration significative en terme de qualité, d'efficacité et d'usage.

**2/Trophée de l'innovation managériale et de l'emploi**

Action ou méthode mise en œuvre dans l'entreprise renforçant la qualité du management et/ou la gestion des ressources humaines, la qualité de vie au travail, le développement ou la sauvegarde de l'emploi ; entreprises ayant recours, dans leurs pratiques, aux dispositifs des clauses sociales d'insertion.

**3/Trophée du développement durable et/ou du Made in France**

Conception et réalisation d'un produit, process ou service ou mise en œuvre d'une démarche permettant de réduire de façon significative l'impact sur l'environnement et/ou favorisant un déploiement de produits finis fabriqués en France ou localement ; collaboration et/ou sous-traitance entre entreprises localement implantées.

**4/Trophée de l'image et du numérique**

Valorisation d'une entreprise ayant mené une innovation dans le domaine du numérique, un projet remarquable ou innovant en matière de communication ou d'image.

**Trophée Coup de Cœur du public 2018**

> Votez en ligne du 25 juin au 30 septembre sur www.tropheesentreprise.fr pour soutenir votre projet favori. Les 2 nominés seront présentés au public aux côtés des autres nominés sélectionnés par le jury.
> Participez ensuite à l'élection du lauréat lors de la cérémonie de remise des prix.

**Trophée des lycéens et des étudiants 2018**

Les lycéens et les étudiants de l'Agglo choisissent parmi les nominés leur propre lauréat. Le résultat de leur sélection sera connu au 1^{er} trimestre 2019.

L'innovation est en chacun de nous !

Le jury est composé d'un représentant de Valence Romans Agglo et des partenaires des Trophées (cf. liste des partenaires au dos).



Vote en ligne du **25 juin au 30 septembre** sur www.tropheesentreprise.fr pour élire 2 nominés au Trophée Coup de cœur.



La cérémonie de remise des Trophées se déroulera le **lundi 15 octobre 2018 à 18 h 30** à l'Ensemble Charles-Bringuier de Chaturange-le-Goubet. Inscription en septembre sur le site des Trophées.

Dossier d'inscription sur www.tropheesentreprise.fr